

Etablissement en france d'une société hollandaise

Par monjobparti, le 01/06/2013 à 20:38

mon entreprise va être reprise par une société hollandaise qui va créer un établissement en France.

Quels sont les points importants que nous devons vérifier pour les 100 personnes qui seront reprises ?

Convention collective?

Sécu mutuelle

caisse de retraite droits aux CP et RTT

droits au DIF

etc...

Merci de votre aide

Par P.M., le 01/06/2013 à 20:44

Bonjour,

L'entreprise devra se conformer au Droit du Travail français et cotiser aux organismes sociaux...